

ARRÊTÉ DU MAIRE N°067-2023

Portant réglementation temporaire de circulation,
3 bis rue des Roches, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 30 mars 2023 de Monsieur Laurent GROSPELLIER représentant l'entreprise STPML, domiciliée 50 Av M. Mérieux, 69280 SAINTE CONSORCE, pour des travaux de raccordement AEP au 3bis rue des roches,

Vu la permission de voirie N°246, accordée au SIDESOL par le Service Voirie Sud du Département du Rhône le 6 avril 2023,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation se fera en alternat par feux pendant la durée des travaux. Interdiction de stationner à hauteur du chantier.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du 11 au 21 avril 2023 (3 jours au maximum dans la période). Les travaux ne pourront pas débuter avant 9h le matin.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : l'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise STPML, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise STPML.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 5 avril 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 07/04/2023